AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 mai 2014

L'Autorité des marchés financiers met à jour la liste des sites internet non autorisés proposant du trading d'options binaires

L'AMF publie une liste mise à jour des sites internet proposant du trading d'options binaires pour lesquels aucun prestataire de services d'investissement autorisé n'a pu être clairement identifié. Les informations contenues dans ce communiqué ne sont plus à jour.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met une nouvelle fois en garde les épargnants sur des campagnes publicitaires agressives, sur internet, portant sur le trading d'options binaires et annonçant des rendements très importants dans des délais très courts.

Options binaires
Il s'agit d'instruments financiers sous forme d'options, pouvant générer des profits ou des pertes, selon la réalisation ou la non réalisation d'une condition à l'expiration de l'option. L'investisseur doit se positionner sur la direction que le prix d'un actif sous-jacent (par exemple une action, une matière première, un indice…) prendra avant son expiration : s'il pense que le prix d'un actif sera à la hausse, il achète une option call ; s'il suppose que le prix d'un actif sera en baisse, il achète une option put.

Voici la nouvelle liste qui annule et remplace celle publiée le 24 avril 2014.

Attention, ces sites peuvent évoluer très rapidement et cette liste n'a pas vocation à être exhaustive.

- www.01broker.com
- www.4xp.com
- www.24xp.com/FR
- www.50option.com
- www.abcbinaire.com
- www.agfmarkets.com
- www.ajbrowdercapital.com
- www.bancxp.com
- www.bankofmarket.com
- www.banqofbroker.com
- www.banqueoption.com
- www.betonspot.com
- www.bfmmarkets.com
- www.bfxoption.com
- www.binareo.com
- www.binarymarkets.com
- www.binarywallstreet.com
- www.binoa.com
- www.bigoption.com
- www.binarylowcost.com
- www.bnry.com
- www.bo-bank.com
- www.bocapital.com
- www.bossoptions.com
- www.boursomarket.com
- www.cedarfinance.com
- www.cititrader.com
- www.daily-option.com
- www.digitoption.com
- www.easyxp.com
- www.ebinaires.com
- www.empireoption.com
- www.excellencebroker.com
- www.excitingmarkets.com
- www.fboption.com
- www.fmtrader.com
- www.futurmarket.com
- www.gfmtrader.com
- www.gftrades.com
- www.globaltrader365.com
- www.golden-bank.com
- www.good-option.com
- www.gtoptions.com
- www.ikkotrader.com (*)
- www.interactiveoption.com
- www.ioptioneu.com
- www.leaderoption.com
- www.miller-options.com
- www.obmarkets.com
- www.opteck.com
- www.optimarkets.com
- www.optionet.com
- www.option-bank.com
- www.optionrama.com
- www.optionsclick.com
- www.optionsmarter.com
- www.option-world.com
- www.phenixoption.com
- www.planetoption.com
- www.prestigebanq.com
- www.royaldebank.com
- www.startoptions.com
- www.stockpair.com
- www.timebinary.com
- www.tmarkets.com
- www.tradecall-invest.com
- www.tradequicker.com
- www.tradereasy.com
- www.trader-invest.com
- www.tradersleader.com
- www.traderush.com
- www.traderxp.com
- www.triumphoption.com
- www.ubinary.com
- www.vipbinary.com
- www.worldtradeoption.com
- www.xpertmarket.com
- www.xpmarkets.com
- www.zeoption.com

(*) Ce site a également fait l'objet d'une décision du Jury de Déontologie Publicitaire de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (http://www.arpp-pub.org/decisions-jdp.html).

De manière générale, avant de vous engager, vous devez toujours vérifier que l'intermédiaire financier qui propose ou conseille ces investissements figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (https://www.regafi.fr). L'intermédiaire non habilité s'expose à des sanctions pénales. Si l'intermédiaire concerné ne figure pas sur ce registre, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations.

Vous avez des questions ?
Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet

http://www.amf-france.org ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Contact Presse :
Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT ANNUEL

MÉDIATION

10 septembre 2026

Rapport 2025 du médiateur de l'AMF

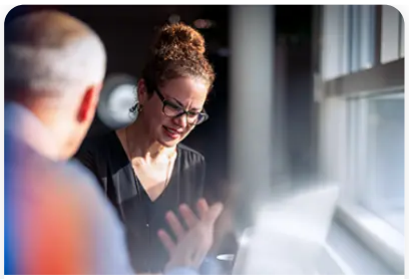

GUIDE PROFESSIONNEL

PLACEMENTS COLLECTIFS

08 septembre 2026

Guide pour améliorer la lisibilité des documents d'information destinés aux épargnants

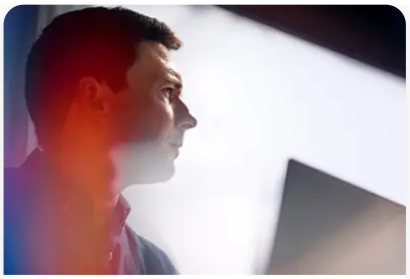

MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

19 août 2026

L'AMF appelle l'attention des épargnants sur la multiplication des arnaques prenant la forme de faux articles de presse vantant les mérites de pseudo bons [illegible].

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02